

Comité syndical du 19 décembre 2022

DL 2022_12/02

DÉCISION MODIFICATIVE N°2-2022

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **12 décembre 2022**, s'est réuni, salle de l'Hémicycle, Hôtel du Département à AGEN, sous la présidence de M. Michel MASSET, Président, le **lundi 19 décembre 2022 à 10h00**.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mme FOUNAUD-VEYSSET et DUCOS, MM. BARJOU, BRUYÈRE, CAMINADE, COLLADO, DERC, DUFOURG, GOZZERINO, LAVILLE, LORENZELLI, MASSET, PICCOLI, ROSIER, SOUBIRON, VERDELET (16)

Représentés : Mme ARMELLINI par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. DE COLOMBEL par M. LORENZELLI, M. BOUSQUIER par M. MASSET, M. KLEIBER par M. COLLADO, M. LERDU par M. VERDELET, M. ROSO par M. BARJOU, M. SEGALA par M. CAMINADE (7)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Alain LORENZELLI

Nombre de délégués présents : 16

Représentés : 7

TOTAL : 23

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, Marie-Claude ARQUEY et M. Jérôme GALPIN

DL 2022_12/02

DÉCISION MODIFICATIVE N°2-2022

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité en cours d'année de procéder aux ajustements de crédits nécessaires au règlement des dépenses et recettes engagées par la collectivité ;

Aussi, afin de faire face à des situations nouvelles, il convient d'autoriser les mouvements de crédits suivants :

DM 2-2022 : MOUVEMENTS DES CREDITS ENTRE CHAPITRES ET ENTRE SECTIONS

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE - ARTICLE - FONCTION -	MONTANT	observations	CHAPITRE - ARTICLE - FONCTION	MONTANT	observations
6815/Provisions	50 000,00	Contentieux Fumel	013/6419 remboursement sur rémunération	21 500,00	
			013/6459 remboursement sur charges de SS	2 500,00	
			77/773 Mandats annulés	26 000,00	
Total opérations réelles	50 000,00		Total opérations réelles	50 000,00	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 472,00		Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 472,00	
023/virement à la section d'investissement	65 472,00	Régularisation d'écritures	042/777/opération d'ordre de transfert entre sections	65 472,00	Régularisation d'écritures
Total section de fonctionnement	115 472,00		Total section de fonctionnement	115 472,00	

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE/OPERATION - ARTICLE	MONTANT	observations	CHAPITRE/OPERATION - ARTICLE - FONCTION	MONTANT	observations
Opérations					
27-2014/CASIER 17a	238 900,00	Augmentation de prix des marchés - renforcement couverture d'étanchéité sur 17a	13/1316/Subvention autres ets publics locaux	124 237,00	subvention ADEME Centre de tri
39-2019/AMENAGEMENT ECOPARC	414 980,00	Nécessaire pour les marchés non inscrits au BP	1641/ Emprunt	172 043,00	emprunt équilibre
Sous-total	653 880,00				
Hors opérations					
20/2031 Frais d'études	-100 000,00	Etude non effectuée			
21/2128/Autres agencements	34 000,00	Fumel OM : dalle béton quai de transfert			
21/2135/installations générales...	4 000,00	Fumel OM : réalisation d'un portail suspendu pour renforcement contrôle d'accès			
21/2158/autres installations...	4 400,00	Fumel OM : quai de tranfert réfection groupe hydraulique			
26/261/Titres de participations	-300 000,00	Ecoparc : achats de parts sociales annulé			
Sous-total	-357 600,00				
Sous-total opération réelles	296 280,00		Sous-total opération réelles	296 280,00	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 472,00		Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 472,00	
040/13911/	65 472,00	Régularisation d'écritures -reprises de subventions au compte de résultat	021/Virement de la section de fonctionnement	65 472,00	Régularisation d'écritures
Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	103 361,00		Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	103 361,00	
041/2312/	46 490,00				
041/2313/	4 086,00		041/2031/	87 755,00	
041/2314/	52 785,00		041/2033/	15 606,00	
	465 113,00			465 113,00	

TOTAL DEPENSES 580 585,00

TOTAL RECETTES 580 585,00

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- Article 1 : **APPROUVE** la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Résultats des votes

Suffrages exprimés : 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Fait à Damazan, le 20 décembre 2022

Le Président,

Michel MASSET

Publication/Affichage

le 23 décembre 2022